

# Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR05SFOP004
Intitulé	Programme Opérationnel FSE Martinique Etat 2014-2020
Version	2016.2
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	17 Juillet 2017

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

L'autorité de gestion a principalement consacré l'année 2016 à l'élaboration des procédures de gestion et du descriptif de système de gestion du PO FSE ETAT, tenant compte de la reprise des missions initialement confiées à la structure partenariale GIP Martinique Europe Performance.

En effet, l'abandon du recours à cette structure début 2016 a conduit l'Autorité de Gestion à revisiter son schéma d'organisation, ses moyens et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, la comitologie propre à l'autorité de gestion a été installée en mai 2016 en ce qui concerne le comité de pré sélection partenarial chargé d'examiner et de donner un avis d'opportunité sur les projets déposés et en Octobre 2016 pour le comité de programmation.

Les appels à projets lancés en Novembre 2015 ont été reconduits en 2016 permettant de recueillir 21 projets sur les axes gérés par la DIECCTE et 21 sur l'axe Inclusion géré par la Collectivité Territoriale de Martinique dans le cadre de sa subvention globale.

5 nouveaux projets ont été programmés en 2016 ce qui porte à 14 le nombre total de dossiers programmés. Le taux de programmation total est 14,41%.

Parallèlement, l'autorité de gestion et l'organisme intermédiaire se sont engagés vis-à-vis des partenaires et des porteurs de projets en réalisant des accompagnements individuels ou collectifs pour :

- Présenter les orientations du PO FSE ETAT, ses enjeux et cadre de mise en œuvre,
- Identifier les difficultés d'utilisation de l'outil Ma démarche FSE et leur apporter les aides techniques nécessaires,
- Lever les difficultés liées à la saisie des dossiers dans l'outil dédié,
- Sensibiliser aux nouvelles règles de gestion 2014-2020 et aux obligations incombant aux porteurs de projet.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	<p>La mise en œuvre de cet axe relève de l'Etat (DIECCTE).</p> <p>L'appel à projet 2016 a permis de recueillir 9 projets sur cet axe. 2 dossiers ont été programmés pour un montant total de 9 921 369 € dont 7 380 951 de FSE.</p> <p>Ces projets prévoient l'accompagnement renforcé pour favoriser le retour à l'emploi de 4 840 jeunes et élargissent à l'objectif spécifique 1.2 relatif à l'accompagnement des jeunes NEET. Ils respectent la ligne de partage temporelle avec le PO national IEJ.</p> <p>En termes de réalisation, les projets ayant démarré en 2016, on dénombre 1 150 participants (70% d'hommes et 30 % de femmes) mais ces données sont partielles car les actions sont pluriannuelles. Seuls les demandeurs d'emploi (562 participants) contribuent au cadre de performance selon l'indicateur retenu.</p> <p>Malgré un démarrage tardif des procédures de programmation, le niveau de programmation atteint par rapport à la dotation de l'axe est de 20%. Des mesures d'accompagnement seront renforcées en 2017 pour dynamiser la programmation sur l'objectif spécifique 1.1 « Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ».</p> <p>Par ailleurs, la réunion du comité de présélection partenariale permet de vérifier les lignes de partages entre les deux programmes et ainsi 5 dossiers ont été refusés et réorientés vers le PO FEDER-FSE de la collectivité territoriale de Martinique (CTM).</p> <p>De même, suite aux constats réalisés lors de ce comité, l'accord ligne de partage entre l'Etat et la CTM a été réactualisé.</p>
2	Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi	<p>La mise en œuvre de cet axe relève de l'Etat (DIECCTE).</p> <p>8 dossiers ont été déposés sur cet axe. 2 ont été programmés pour un montant total de 4 167 132 € dont 3 125 348 € de FSE. Ils portent sur l'accompagnement des chefs d'entreprises dans leur démarche de dialogue social et d'amélioration des conditions de travail et la mise en œuvre des congés individuels de formation des salariés. 420 salariés devront être accompagnés.</p> <p>En termes de réalisation, les opérations ont démarré en 2015 et on note une participation de 403 personnes (25%</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'hommes et 75% de femmes).</p> <p>Seuls les salariés (335 participants) contribuent au cadre de performance selon l'indicateur retenu.</p> <p>Le niveau de programmation de l'axe est de 18% par rapport à la dotation de l'axe.</p> <p>Le tissu économique martiniquais est marqué par une majorité de très petites entreprises et les études menées ont montré les difficultés de gestion, management et formation rencontrées par ces entreprises et par conséquent leur difficulté à solliciter les fonds européens. Des actions de communication ont été initiées auprès des structures fédératrices afin de mutualiser et accompagner les TPE dans leurs démarches. Des dossiers devront émerger en 2017.</p>
3	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	<p>La mise en œuvre de cet axe relève de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) dans le cadre d'une subvention globale portant sur un montant FSE de 32 651 484 € au titre des années 2014 à 2017. Cette subvention globale est appelée à être reconduite en 2018.</p> <p>Bien que les premières opérations aient été programmées et démarrées en 2015, aucun dossier n'a pu être programmé en 2016 pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement institutionnel : passage de 2 collectivités (fusion du Conseil régional et du Conseil général) en une collectivité unique : la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) ;</li> <li>- Modification et réorganisation de la gestion au sein de la CTM : dissolution du GIP Martinique Europe Performance et intégration de la gestion des fonds UE au sein d'une Direction rattachée à la Direction générale ;</li> <li>- Paramétrage MDFSE (PO DOM) et prise en main de MDFSE par la CTM ;</li> <li>- Absence de formation à l'outil MDFSE des agents de la Collectivité ;</li> <li>- Retard sur la détermination au niveau national des régimes d'aides d'Etat à appliquer aux opérations « ateliers chantiers d'insertion » financées par le FSE-Inclusion et notamment sur la qualification des opérations en SIEG.</li> </ul> <p>De plus, aucune action de la priorité d'investissement 9.6 (DLAL) n'est programmée en raison de la transmission tardive (juin 2017) par l'OI du schéma de mise en œuvre retenu par l'exécutif de la CTM et d'interrogations sur l'éligibilité temporelle.</p> <p>La plupart des difficultés rencontrées en 2016 ont été levées au début 2017 et la programmation 2017 devrait permettre de rattraper le retard accumulé.</p> <p>Une vingtaine de dossiers sont en cours d'instruction et seront programmés au cours de l'année 2017.</p> <p>Le montant total programmé est inchangé soit 8 223 038 €</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
4	Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous	<p>La mise en œuvre de cet axe relève de l'Etat (DIECCTE).</p> <p>4 porteurs de projet ont répondu à l'appel à projet. 1 dossier a été programmé pour un FSE de 266 147 €, soit un niveau de programmation de 5% et concerne 144 participants.</p> <p>L'axe est peu sollicité en raison de la spécificité du public visé dans le programme opérationnel qui exclut certains partenaires identifiés comme porteurs de projets potentiels. Aussi, l'Education Nationale ne peut candidater du fait que les publics visés sont les décrocheurs sortis du système scolaire. Il faudra envisager la modification du public cible du programme opérationnel.</p> <p>L'opération a démarré en fin 2016 et 6 participants hommes ont été déclarés. Il s'agit de décrocheurs de moins de 25 ans avec un niveau de diplôme de CITE 1 et 2.</p>
5	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	<p>Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur la part Etat de l'assistance technique. Un dossier pluriannuel sera présenté en 2017 pour tenir compte des actions menées en 2016 qui sont principalement des actions de formations, de renforcement des équipes et de participations aux rencontres nationales.</p> <p>Pour la CTM, l'assistance technique n'a pas été mise en œuvre en 2016.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation.	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
1.1.1	Participants engagés dans la recherche d'un emploi ou exerçant un emploi y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Nombre	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	10 000,00	4 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1.1.2	Nombre de bénéficiaires de prestations innovantes d'accès et de retour à l'emploi	Moins développées	Nombre	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 000,00	1 200,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
1.1.1	Participants engagés dans la recherche d'un emploi ou exerçant un emploi y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1.1.2	Nombre de bénéficiaires de prestations innovantes d'accès et de retour à l'emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	14 000,00	5 600,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8i - l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1.1.3	Nombre de personnes relevant des publics prioritaires accompagnés	Moins développées	Participants	7 000,00	2 800,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.4	Nombre de participants orientés vers une mobilité professionnelle caribéenne, internationale ou européenne	Moins développées	Participants	500,00	200,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1.1.3	Nombre de personnes relevant des publics prioritaires accompagnés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.1.4	Nombre de participants orientés vers une mobilité professionnelle caribéenne, internationale ou européenne	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					96,00	74,00	22,00				74,00	22,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					163,00	98,00	65,00				98,00	65,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					412,00	293,00	119,00				293,00	119,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					222,00	167,00	55,00				167,00	55,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					367,00	262,00	105,00				262,00	105,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation														
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
1.2.1	Nombre de jeunes NEET suivant des études ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Nombre	COO6 moins de 25 ans	Nombre	2 400,00	960,00	1 440,00	0,03	0,05	0,02	73,00	44,00	29,00	73,00	44,00	29,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
1.2.1	Nombre de jeunes NEET suivant des études ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				562,00	378,00	184,00				562,00	378,00	184,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				181,00	118,00	63,00				181,00	118,00	63,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				588,00	428,00	160,00				588,00	428,00	160,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				588,00	428,00	160,00				588,00	428,00	160,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				1 114,00	778,00	336,00				1 114,00	778,00	336,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				619,00	464,00	155,00				619,00	464,00	155,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				453,00	291,00	162,00				453,00	291,00	162,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				60,00	35,00	25,00				60,00	35,00	25,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				402,00	282,00	120,00				402,00	282,00	120,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				255,00	175,00	80,00				255,00	175,00	80,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				162,00	112,00	50,00				162,00	112,00	50,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				158,00	113,00	45,00				158,00	113,00	45,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Moins développées				10,00	8,00	2,00				10,00	8,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				110,00	67,00	43,00				110,00	67,00	43,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				38,00	29,00	9,00				38,00	29,00	9,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				366,00	272,00	94,00				366,00	272,00	94,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 150,00						1 150,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1.2.2	Nombre de participants de moins de 30 ans (IS)	Moins développées	Participants	14 000,00	5 600,00	8 400,00	1 150,00	806,00	344,00	0,08	0,14	0,04	1 150,00	806,00	344,00
1.2.3	Nombre d'acteurs de l'insertion des jeunes NEETS ayant participé à une formation qualifiante	Moins développées	Participants	400,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1.2.2	Nombre de participants de moins de 30 ans (IS)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2.3	Nombre d'acteurs de l'insertion des jeunes NEETS ayant participé à une formation qualifiante	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					122,00	41,00	81,00				32,00	63,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					1,00	0,00	1,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					53,00	4,00	49,00				2,00	37,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	9,00	18,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	1,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	2,00	12,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
2.1	Nombre de participants bénéficiaires d'actions, d'anticipations et de gestion des mutations	Moins développées	Nombre	CO05 personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Nombre	9 000,00	3 600,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2.2	Nombre de Participants obtenant une qualification ou suivant des études ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Nombre	CO05 personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Nombre	3 500,00	1 400,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
2.1	Nombre de participants bénéficiaires d'actions, d'anticipations et de gestion des mutations	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2.2	Nombre de Participants obtenant une qualification ou suivant des études ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				68,00	16,00	52,00				47,00	15,00	32,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				68,00	16,00	52,00				47,00	15,00	32,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	2 000,00	800,00	1 200,00	335,00	87,00	248,00	0,17	0,11	0,21	198,00	52,00	146,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				7,00	1,00	6,00				4,00	1,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				20,00	5,00	15,00				14,00	2,00	12,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				4,00	0,00	4,00				3,00	0,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				111,00	44,00	67,00				63,00	23,00	40,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				103,00	21,00	82,00				66,00	16,00	50,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				115,00	20,00	95,00				67,00	13,00	54,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				4,00	1,00	3,00				4,00	1,00	3,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				4,00	1,00	3,00				4,00	1,00	3,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				45,00	2,00	43,00				22,00	1,00	21,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				14,00	4,00	10,00				7,00	3,00	4,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				8,00	1,00	7,00				7,00	1,00	6,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				80,00	19,00	61,00				53,00	15,00	38,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				93,00	30,00	63,00				61,00	21,00	40,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				1,00						1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					403,00						245,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	21,00	1,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	21,00	1,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	137,00	35,00	102,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	6,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	48,00	21,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	37,00	5,00	32,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	48,00	7,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	23,00	1,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	7,00	1,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	27,00	4,00	23,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	32,00	9,00	23,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		158,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2.1.1	Nombre d'entreprises participants à des actions d'amélioration des conditions de travail et de GPEC	Moins développées	Entreprises	300,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
2.1.2	Nombre de participants salariés dans une TPE n'ayant pas eu de formation depuis au moins deux ans	Moins développées	Participants	1 700,00	680,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2.1.1	Nombre d'entreprises participants à des actions d'amélioration des conditions de travail et de GPEC	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.1.2	Nombre de participants salariés dans une TPE n'ayant pas eu de formation depuis au moins deux ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						11,00	10,00	1,00				10,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						17,00	7,00	10,00				7,00	10,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						36,00	21,00	15,00				21,00	15,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						14,00	10,00	4,00				10,00	4,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées		Nombre	2 710,00	1 084,00	1 626,00	25,00	15,00	10,00	0,01	0,01	0,01	15,00	10,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						24,00	22,00	2,00				22,00	2,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						2,00	0,00	2,00				0,00	2,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						1,00	1,00	0,00				1,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						7,00	6,00	1,00				6,00	1,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
3.1.1	Nombre de partenaires impliqués dans les projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion	Moins développées	Nombre		Nombre	8,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
3.1.1	Nombre de partenaires impliqués dans les projets d'animation et de coordination de l'offre d'insertion	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				66,00	52,00	14,00				66,00	52,00	14,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				57,00	44,00	13,00				57,00	44,00	13,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				11,00	10,00	1,00				11,00	10,00	1,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				11,00	10,00	1,00				11,00	10,00	1,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				2,00	0,00	2,00				2,00	0,00	2,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				28,00	24,00	4,00				28,00	24,00	4,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				5,00	5,00	0,00				5,00	5,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				5,00	5,00	0,00				5,00	5,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				59,00	46,00	13,00				59,00	46,00	13,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				17,00	13,00	4,00				17,00	13,00	4,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				3,00	3,00	0,00				3,00	3,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				12,00	8,00	4,00				12,00	8,00	4,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				5,00	4,00	1,00				5,00	4,00	1,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				2,00	1,00	1,00				2,00	1,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				5,00	5,00	0,00				5,00	5,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				1,00	1,00	0,00				1,00	1,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				35,00	24,00	11,00				35,00	24,00	11,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				1,00	1,00	0,00				1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				16,00	9,00	7,00				16,00	9,00	7,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					79,00						79,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9i - l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3.1.2	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Moins développées	Participants	6 774,00	2 709,00	4 065,00	79,00	62,00	17,00	0,01	0,02	0,00	79,00	62,00	17,00
3.1.3	Nombre de projets d'animation et de coordination mis en œuvre	Moins développées	Nombre	28,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3.1.2	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3.1.3	Nombre de projets d'animation et de coordination mis en œuvre	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
3.2.1	Nombre de participants ayant achevé une formation de développement de ses compétences	Moins développées	Nombre		Nombre	2 108,00	422,00	1 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
3.2.1	Nombre de participants ayant achevé une formation de développement de ses compétences	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3.2.2	Nombre de participants à une action de formation professionnalisante, certifiante ou qualifiante	Moins développées	Nombre	3 011,00	602,00	2 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3.2.2	Nombre de participants à une action de formation professionnalisante, certifiante ou qualifiante	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9vi - des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9vi - des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
3.3.1	Nombre de projets d'insertion portés par les acteurs locaux	Moins développées	Nombre		Nombre	3,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
3.3.1	Nombre de projets d'insertion portés par les acteurs locaux	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9vi - des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
Priorité d'investissement	9vi - des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3.3.2	Nombre de participants aux projets d'insertion porté par les acteurs locaux	Moins développées	Nombre	834,00	334,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
3.3.2	Nombre de participants aux projets d'insertion porté par les acteurs locaux	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					2,00	2,00	0,00				2,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					2,00	2,00	0,00				2,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation														
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					

Axe prioritaire	4 - Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
4.1.1	Taux annuel de jeunes (15-24 ans) sortant du système éducatif sans la qualification préparée	Moins développées	Proportion		Proportion	2,50%						%	%	%	%	%	%	
4.1.2	Taux d'élève en situation de décrochage scolaire	Moins développées	Proportion		Proportion	9,50%						%	%	%	9,10%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
4.1.1	Taux annuel de jeunes (15-24 ans) sortant du système éducatif sans la qualification préparée	Moins développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4.1.2	Taux d'élève en situation de décrochage scolaire	Moins développées	9,10%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	4 - Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				6,00	6,00	0,00				2,00	2,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				6,00	6,00	0,00				2,00	2,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				6,00	6,00	0,00				2,00	2,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				2,00	2,00	0,00				1,00	1,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				1,00	1,00	0,00				1,00	1,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				2,00	2,00	0,00				2,00	2,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					6,00						2,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		4,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
4.1.3	Nombre d'élèves en difficultés accompagnés en 6ème	Moins développées	Nombre	1 731,00	1 212,00	519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.1.4	Nombre de décrocheurs participant à des actions de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi	Moins développées	Nombre	2 500,00	1 500,00	1 000,00	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
4.1.3	Nombre d'élèves en difficultés accompagnés en 6ème	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.1.4	Nombre de décrocheurs participant à des actions de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	5 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	--

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	5 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	--

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
5.1.1	Nombre de dossiers instruits		Nombre	350,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
5.1.2	Nombre d'opérations de communication		Nombre	21,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
5.1.1	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5.1.2	Nombre d'opérations de communication		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	1.2.4	Indicateur financier	€	FSE	Moins développées	0,00					
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	562,00	378,00	184,00	562,00	378,00	184,00
2	F	2.1.3	Indicateur financier	€	FSE	Moins développées	0,00					
2	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Moins développées	335,00	87,00	248,00	198,00	52,00	146,00
3	F	3.3.3	Financier	€	FSE	Moins développées	0,00					
3	O	3.1.2	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Participants	FSE	Moins développées	79,00	62,00	17,00	79,00	62,00	17,00
4	F	4.1.5	Financier	€	FSE	Moins développées	0,00					
4	O	4.1.4	Nombre de décrocheurs participant à des actions de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi	Nombre	FSE	Moins développées	6,00	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	1.2.4	Indicateur financier	€	FSE	Moins développées	0,00	0,00	L'AG n'étant pas désignée, les déclarations de dépenses auront lieu en 2017
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Ces chiffres relèvent d'opérations partiellement mises en œuvre.
2	F	2.1.3	Indicateur financier	€	FSE	Moins développées	0,00	0,00	L'AG n'étant pas désignée, les déclarations de dépenses auront lieu en 2017
2	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Moins développées	137,00	0,00	Ces chiffres relèvent d'opérations partiellement mises en œuvre.
3	F	3.3.3	Financier	€	FSE	Moins développées	0,00	0,00	L'AG n'étant pas désignée, les déclarations de dépenses auront lieu en 2017
3	O	3.1.2	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Participants	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Ces chiffres relèvent d'opérations partiellement mises en œuvre.
4	F	4.1.5	Financier	€	FSE	Moins développées	0,00	0,00	L'AG n'étant pas désignée, les déclarations de dépenses auront lieu en 2017
4	O	4.1.4	Nombre de décrocheurs participant à des actions de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi	Nombre	FSE	Moins développées	0,00	0,00	Ces chiffres relèvent d'opérations partiellement mises en œuvre.

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	1.2.4	Indicateur financier	€	FSE	Moins développées	7 696 000			37 000 000,00		
1	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	2915			14 000,00	5 600,00	8 400,00
2	F	2.1.3	Indicateur financier	€	FSE	Moins développées	3 610 048			17 356 000,00		
2	O	CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Number	FSE	Moins développées	416			2 000,00	800,00	1 200,00
3	F	3.3.3	Financier	€	FSE	Moins développées	12 429 836,20 €			59 856 000,00		
3	O	3.1.2	Nombre de participants engagés dans un parcours d'insertion	Participants	FSE	Moins développées	1 407			6 774,00	2 709,00	4 065,00
4	F	4.1.5	Financier	€	FSE	Moins développées	1 144 000			5 500 000,00		
4	O	4.1.4	Nombre de décrocheurs participant à des actions de formation, d'insertion ou d'accès à l'emploi	Nombre	FSE	Moins développées	520			2 500,00	1 500,00	1 000,00

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FSE	Moins développées	Total	49 333 333,00	75,00	9 921 369,00	20,11%	9 921 369,00	0,00	0,00%	2
2	FSE	Moins développées	Total	23 141 333,00	75,00	4 167 132,00	18,01%	4 167 132,00	0,00	0,00%	2
3	FSE	Moins développées	Total	78 553 098,00	76,20	8 223 038,00	10,47%	8 223 038,00	0,00	0,00%	9
4	FSE	Moins développées	Total	7 333 333,00	75,00	1 361 552,00	18,57%	1 361 552,00	0,00	0,00%	1
5	FSE	Moins développées	Total	5 868 236,00	85,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>164 229 333,00</b>	<b>75,93</b>	<b>23 673 091,00</b>	<b>14,41%</b>	<b>23 673 091,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>14</b>
<b>Total général</b>				<b>164 229 333,00</b>	<b>75,93</b>	<b>23 673 091,00</b>	<b>14,41%</b>	<b>23 673 091,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>14</b>

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FSE	Moins développées	103	01	07	07		06, 07			9 921 369,00	9 921 369,00	0,00	2
2	FSE	Moins développées	106	01	07	07		01, 02, 03, 05, 06, 07			4 167 132,00	4 167 132,00	0,00	2
3	FSE	Moins développées	109	01	07	07		02, 03, 05, 06, 07			8 223 038,00	8 223 038,00	0,00	9
4	FSE	Moins développées	115	01	07	07		06, 07			1 361 552,00	1 361 552,00	0,00	1
5	FSE	Moins développées												

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

#### **4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS**

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La mise en œuvre du programme opérationnel FSE Etat ayant effectivement démarré en 2016, aucune évaluation n'a été conduite.
--

## **6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES** **[ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises**

De manière globale, le changement institutionnel de Janvier 2016 (fusion du Conseil Régional et Conseil Général en une seule collectivité), l'abandon de l'instance partenariale inter fonds initiée en 2015 pour assurer la gestion de l'ensemble des FESI a entraîné un retard important dans la mise en œuvre du PO FSE Etat.

La gestion du FSE a été ré internalisée à la DIECCTE et l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration des nouvelles procédures de gestion et à la mise en œuvre d'une comitologie propre à l'autorité de gestion.

La mise en œuvre des procédures a été finalisée en Septembre 2016, ce qui a permis à l'autorité de gestion de mettre en place un calendrier de programmation. Les premiers dossiers ont été programmés en Octobre 2016.

L'impact sur l'organisme intermédiaire a été plus marqué du fait à la fois de la modification et réorganisation de la gestion au sein de la CTM et l'intégration de la gestion de la subvention globale au sein d'une nouvelle direction. Cette procédure a été stabilisée en Janvier 2017 et le nouveau schéma de gestion a été intégré au descriptif de système de gestion. La programmation suspendue en 2016 a repris son cours en 2017.

La gestion du FSE Etat se faisant sur un nouvel outil « Ma démarche FSE », il a fallu un temps d'adaptation et de formations à l'outil et aux nouvelles règles de gestion tant pour les porteurs de projets que pour les gestionnaires.

Les gestionnaires relevant du ministère ont pu bénéficier d'actions de formation dès le mois de Juin 2016, ce qui a favorisé leur opérationnalité pour la gestion des dossiers sur toute la chaîne de la piste d'audit.

En ce qui concerne la CTM, la formation intégrale a eu lieu en Avril 2017 en Interdom avec le concours de la DGEFP qui a mis à disposition 2 formateurs du réseau ministère. Par ailleurs, les gestionnaires de la DIECCTE ont accompagné les gestionnaires de la CTM à la prise en main de l'outil « Ma démarche FSE ».

La CTM a également mis en place une formation pour les porteurs de projets en décembre 2016. La DIECCTE de son côté organise des sessions d'informations collectives pour recueillir les difficultés des porteurs et les accompagne à l'utilisation de l'outil. Deux postes informatiques ont été mis en libre-service à leur disposition.

Les difficultés ci-dessus énoncées ont considérablement allongé les délais d'instruction de la CTM, notamment au regard de la problématique des porteurs de projet et gestionnaires à répondre aux exigences de l'applicatif MDFSE tout en respectant celles imposées par le FSE lui-même. A cette fin, la CTM prévoit de continuer à former porteurs et gestionnaires, notamment pour le Contrôle de Service Fait (CSF) en faisant appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, ce, afin d'éviter le Dégagement d'Office

(DO) qui apparaît comme prioritaire.

Concernant la priorité 9.6, les questionnements de l'OI CTM sur les schémas de mise en œuvre (type GAL-FEAMP) remontent à fin 2015. Le choix de mise en œuvre a été confirmé sur le principe par l'AG au mois d'avril 2017 après consultations des instances communautaires et nationales relatives à ce dispositif, qui serait appliqué pour la première fois en France en matière de FSE. Suite au dialogue de gestion qui s'est tenu le 17 mai 2017, l'AG est en attente de la transmission officielle du schéma retenu par l'OI pour un échange au regard des contraintes réglementaires. Le schéma sera soumis à la CICC pour accord, en complément du DSGC. En cas d'accord, il conviendra de prévoir une modification de la convention de subvention globale. Parallèlement, et compte tenu des termes de la réponse de la CE, l'OI lancera en juin 2017 l'appel à candidature du DLAL pour un dépôt des candidatures en septembre/octobre et une sélection avant le 31/12/17. Des réunions se sont tenues avec les Groupements d'Acteurs Locaux (GAL) potentiels durant le mois de mai 2017, afin de jauger leur capacité à répondre à l'Appel à Candidatures dans les délais contraints. Compte tenu du calendrier, seules les candidatures seront retenues au plus tard au 31/12/2017, les réalisations se faisant les années suivantes (subvention globale 2018-2020).

L'autorité de gestion a opté pour l'utilisation de l'outil National « Ma démarche FSE ». Cet outil a été livré en Octobre 2015 avec les paramétrages de base de gestion d'un dossier FSE, ce qui a permis de démarrer la programmation. Cependant, des ajustements se sont révélés nécessaires notamment pour la prise en charge par l'outil des indicateurs spécifiques au programme opérationnel FSE Martinique.

Ce paramétrage du PO FSE Etat Martinique est opérationnel depuis Mars 2017.

**b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.**

Aucune évaluation n'a eu lieu en 2016 compte tenu du démarrage tardif de la programmation du fait de difficultés organisationnelles. En effet, le niveau de programmation ne permettait pas une évaluation efficace.

L'objectif affiché est de dynamiser la programmation afin d'atteindre les cibles indiqués dans le programme.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Sans objet
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de	

contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, point b)): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	

14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les	

investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	

EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Sans objet
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	Sans objet
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, point b)):	

comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	

15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels</b>
---

<b>un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Sans objet
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux	

conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, point b)): comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	

16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en	

EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux Fonds ESI	
37.1 dont montants payés pour la rémunération préférentielle des investisseurs privés agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	

38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

5. Nom de l'instrument financier	Sans objet
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013	
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier visé à l'article 38, paragraphe 1, point a), à l'article 38, paragraphe 4, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 et des intermédiaires financiers visés à l'article 38, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, du règlement (UE) no 1303/2013: a) personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; b) organisme accomplissant des tâches d'exécution ou c) autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre	

l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement n° 1303/2013]</b>	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources réutilisées qui ont été reversées à l'instrument financier et sont attribuables aux	

Fonds ESI	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS**  
**[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

Ne concerne pas le programme opérationnel FSE Etat.

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Sans objet.

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi
-----------------	--

La programmation est récente et faible sur l'axe 1. 2 opérations sont en effet programmées en 2016 sur la priorité d'investissement (PI) 8ii et aucune sur la PI 8i. Des actions seront mises en œuvre en 2017 pour dynamiser la programmation tels des réunions collectives et individuelles avec les porteurs de projet.

Le niveau FSE de programmation de l'axe est de 20 % par rapport à la dotation FSE de l'axe.

1 150 participants ont été saisis dans MDFSE au titre de la PI 8ii ce qui donne un taux de réalisation de 8 % par rapport à la cible 2023 (nombre de participants de moins de 30 ans). Le nombre prévisionnel de participants de moins de 30 ans est de plus de 30% sur les 2 opérations.

En termes de réalisation, on note que :

- 49% sont demandeurs d'emploi et 51% des personnes inactives principalement des jeunes n'ayant jamais travaillé.
- 97% des participants ont moins de 25 ans. Rappelons que pour le PO FSE ETAT la limite d'âge pour les jeunes participants est de 30 ans.
- 55% des participants ont un niveau d'études CITE 1 et 2 et n'ont pas entamé le second cycle du secondaire (lycée). Certains sont en situation d'illettrisme.
- 40% des participants ont un niveau CITE 3 ou 4 et ont un niveau BAC ou un diplôme général ou professionnel.
- 5% ont un niveau d'études supérieur ou égal à CITE 5, ce qui confirme la problématique des jeunes diplômés qui ont du mal à trouver un emploi après leurs études.

La reconduction des opérations récurrentes et la montée en puissance de la programmation devraient permettre d'atteindre à terme les objectifs 2023 sur la 8ii.

En ce qui concerne les premiers résultats, bien que les données soient partielles, on peut indiquer qu'à l'issue de la formation :

- 16% d'inactifs sont engagés dans la recherche d'un emploi,
- 14 % suivent une formation ou ont repris leurs études,
- 36% ont obtenu une qualification,
- 19% exercent un emploi y compris à titre indépendant.

En ce qui concerne le cadre de performance, l'indicateur financier n'est pas atteint car il n'y a pas eu de déclaration de dépenses en 2016. Cependant compte tenu du niveau de programmation, la cible devrait être atteinte. Il en est de même de l'indicateur de réalisation qui est de 19% actuellement mais qui devra être atteint en 2018 car les saisies sont partielles dans MDFSE. Il faut rappeler que seuls les demandeurs d'emploi (562 participants) contribuent au cadre de performance selon l'indicateur retenu.

Axe prioritaire	2 - Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi
-----------------	---

La programmation est récente et faible sur l'axe 2. 2 opérations sont en effet programmées en 2016. Le niveau de programmation de l'axe est 18% par rapport à la dotation globale de l'axe. Des actions d'animation auprès des structures fédératrices des TPE-PME et des organismes paritaires collecteurs agréés seront entreprises en 2017 pour communiquer sur les opportunités de financement du PO.

Le paramétrage spécifique des indicateurs du PO FSE Etat est intervenu tardivement en Avril 2017, ce qui n'a pas permis la collecte des indicateurs spécifiques au PO FSE Etat via l'outil de gestion. Un rattrapage de saisie sera réalisé en 2017. Aucune donnée relative aux indicateurs spécifiques n'est donc disponible sur cet axe.

Toutefois, on peut noter en termes de réalisation que sur les 403 participants :

- 83% sont des salariés ou exercent un emploi à titre indépendant,
- 93% sont compris dans la tranche d'âge 26 – 54 ans ; 1,7% ont moins de 25 ans et 5,3% plus de 54 ans,
- 28% des participants ont un niveau d'études CITE 1 et 2 (niveau secondaire premier cycle ou inférieur),
- 26% ont un niveau CITE 3 et 4 (niveau BAC),
- 29% ont un niveau CITE supérieur à 5 (niveau BAC + 2 et plus) et suivent des formations dans un objectif de reconversion ou pour s'adapter aux mutations économiques.

Les actions étant toujours en cours, il y a peu d'indicateurs de résultat. On peut juste noter que 30% des participants obtiennent une qualification au terme de l'action sans toutefois considérer que ce sont des données consolidées, le bilan des actions étant en cours.

En ce qui concerne le cadre de performance, l'indicateur financier n'est pas atteint car il

n'y a pas eu de déclaration de dépenses en 2016. Cependant compte tenu du niveau de programmation, la cible minimale devrait être atteinte. Il en est de même de l'indicateur de réalisation qui est de 80,53% actuellement. Il faut rappeler que seuls les salariés (335 participants) contribuent au cadre de performance selon l'indicateur retenu.

Axe prioritaire

3 - Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Au 31/12 /2016, 9 dossiers ont été programmés. Le montant total des opérations est inchangé par rapport au 31/12/2015 soit 8 223 038 €, soit 10,47% du coût total de l'axe.

Les opérations ont démarré en 2015 ce qui permet de noter la participation de 79 personnes (données partielles) soit 62% d'hommes et 22% de femmes. Il s'agit majoritairement de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et de niveau de qualification (75% de niveau CITE 1 et 2).

La saisie des dossiers dans le logiciel par les porteurs de projets est intervenue tardivement ne permettant pas de présenter une cohérence dans les indicateurs. Un accompagnement des porteurs de projet pour le rattrapage de saisie sera réalisé en 2017. Les données relatives aux indicateurs communs et spécifiques ne sont donc pas consolidées.

Au regard de l'examen du cadre de performance, l'indicateur financier de la programmation permet d'atteindre 18% de la valeur intermédiaire au 31/12/2018 et 14 % de la valeur intermédiaire au 31/12/2018 de l'indicateur de réalisation.

En termes de perspectives, 44 autres dossiers sont en statut déposé dans la plate-forme MDFSE.

La programmation de tous ces dossiers permettraient d'accompagner plus de 2 900 participants et de programmer plus de 18 millions d'euros de FSE.

La programmation 2017 nous permettra d'aller au-delà des valeurs intermédiaires des indicateurs financiers et de réalisation.

.

Axe prioritaire

4 - Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous

La programmation est récente et très faible sur l'axe 4. L'opération a été programmée en

2016. Le niveau de programmation est de 5%.

Les freins à la programmation sur cet axe ont été identifiés. Il s'agit de la définition du public cible qui n'est pas en concordance avec les types d'actions visés. Une redéfinition des publics cibles devra être effectuée dans le cadre d'une modification du programme opérationnel pour dynamiser la programmation sur cet axe. Les valeurs des indicateurs ne seront pas modifiées pour l'instant.

Par contre, le faible niveau de réalisation des indicateurs laisse préjuger de difficultés quant à l'atteinte des objectifs tant quantitatifs que financiers en 2018. A cela s'ajoute une sur évaluation de la cible par rapport au montant affecté à l'axe, ce qui rendra très difficile le rattrapage du retard accumulé pour l'objectif 2023. En effet, la cible a été calculée sur la base d'un coût participant qui se révèle trop faible par rapport aux dépenses nécessaires sur ces opérations qui demandent une grande mobilisation de moyens pour la prise en charge de ce public très en difficulté par une pédagogie personnalisée et différenciée.

Les données disponibles sont trop faibles pour une appréciation des résultats et de la réalisation.

Axe prioritaire

5 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE

Il n'y a pas eu de programmation sur cet axe en 2016. Les opérations seront programmées en 2017.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

L'égalité entre les femmes et les hommes et l'égalité des chances constituent des enjeux économiques et de cohésion sociale. Depuis l'élaboration du programme opérationnel, plusieurs évolutions législatives et initiatives des autorités de coordination ont contribué à ces finalités notamment :

- la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- le premier plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle initié en 2016 ;

De manière opérationnelle, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes se traduit par une approche intégrée au niveau du programme opérationnel et à toutes les

étapes de la programmation dans Ma démarche FSE notamment par la prise en considération des problématiques spécifiques aux femmes (garde de jeunes enfants, frais déplacement, horaires...).pour prévenir et /ou compenser les inégalités ou désavantages subis par les femmes. Les femmes bénéficient d'une réelle égalité d'accès et de traitement et en termes de participation, le ratio hommes-femmes est positif.

Certaines opérations prévoient des outils et procédures diversifiés pour :

- L'analyse de la pratique et promotion de la négociation d'entreprise sur l'égalité professionnelle et proposition d'outils de diagnostic ;
- La sensibilisation aux métiers dits traditionnellement masculins pour favoriser l'accès des jeunes femmes à ces métiers ;
- la sensibilisation, l'information et la formation du personnel à « l'égalité professionnelle » afin de leur donner les ressources nécessaires pour qu'ils comprennent les enjeux et qu'ils intègrent « l'égalité professionnelle » dans leurs actions au quotidien en mettant en évidence les manifestations actuelles les plus concrètes et en présentant des exemples d'initiatives correctrices généralisables ;
- La mise en place de module d'enseignement spécifique pour sensibiliser les participants à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La mobilisation d'un personnel dédié à l'"égalité des droits entre les filles et les garçons" chargé d'aborder la dimension d'égalité entre les filles et les garçons, notamment dans la prise en charge des participants et via des ateliers.

L'approche spécifique consistera à lancer des appels à projets qui viseront des actions à destination des femmes. Ces appels à projet seront lancés en 2017.

En ce qui concerne l'égalité des chances, les objectifs visés sont de favoriser l'emploi des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles ou connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle mais aussi de renforcer la lutte contre les discriminations.

Le principe de sélection des opérations s'appuie sur de la non-discrimination, les actions s'adressant à tout public sans distinction d'origine, de sexe, d'âge, d'handicap, d'opinions... En outre, le programme vise des participants à faible niveau de qualification, très éloignés de l'emploi, en difficulté ou en situation de décrochage scolaire de manière à leur offrir autant que possible une pédagogie adaptée et un accompagnement individualisée répondant à leurs besoins.

Une attention particulière est portée aux demandes liées à des situations historiques personnelles témoignant de difficultés particulières (précarité, Handicaps, etc.).

En matière d'évaluation, des questions évaluatives spécifiques sont identifiées dans le plan d'évaluation.

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Le principe de développement durable a été pris en compte au niveau du programme opérationnel notamment dans le cadre de la promotion et du maintien de la cohésion économique, sociale et territoriale sur l'ensemble du territoire.

Cela s'inscrit dans la poursuite de la démarche «Agenda 21 » du Conseil Général de la Martinique (devenu Collectivité Territoriale de Martinique en Janvier 2016) qui s'articule autour de 4 axes prioritaires : le lien social et l'identité culturelle, la cohérence territoriale et les équilibres environnementaux, l'ancrage du territoire dans son espace régional et international et l'accompagnement de la modernité économique. Il affirme comme objectif majeur le changement des habitudes de consommation de tous. Dans ce cadre, divers évènements ont eu lieu sur l'ensemble de la Région pour sensibiliser et éduquer les citoyens au développement durable.

De manière opérationnelle, la prise en compte de principe dans les opérations mises en œuvre se traduit par :

- La sensibilisation des personnels de la structure par des affichages sur la consommation d'eau et de papier ;
- Le recyclage de matériaux et la valorisation des déchets ;
- La préservation de la biodiversité de la ressource en eau;
- La pratique de gestes éco-responsables ;
- Le développement du tourisme vert ;
- La réhabilitation de sites patrimoniaux ;
- La désignation d'un personnel dédié « responsable de développement durable » ;
- La promotion et le développement de filières de formation prenant en compte le développement durable et en particulier les énergies renouvelables ;
- La sollicitation d'intervenants extérieurs pour l'animation de séquences et ateliers dans le cadre d'un module de sensibilisation au développement durable ;
- Le recours à la dématérialisation des services et des relations dans le but d'aider à la simplification des procédures administratives, à la réduction de la consommation de papier et des déplacements des bénéficiaires.

L'analyse de la logique de justification par les porteurs de la prise en compte du développement dans le dossier de candidature fait apparaître une appropriation encore difficile de ce principe pour les porteurs de projets.

L'évaluation du développement durable est envisagée dans le plan d'évaluation au travers des questions évaluatives sur les principes horizontaux.

#### **11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
2	3 125 349,05	18,01%
<b>Total</b>	<b>3 125 349,05</b>	<b>2,51%</b>

Il s'agit d'une erreur au niveau du tableau 7 car le programme opérationnel FSE Etat ne prévoit pas de contribution au thème secondaire « 01 – soutenir la transition vers une économie à faible intensité de carbone » au titre de l'axe 2.

Sans objet.

### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

L'agence partenariale GIP-MEP ayant été abandonnée en Mars 2016, l'Etat a repris en charge la gestion du programme opérationnel FSE Etat. Pour ce faire une comitologie propre à l'Etat a été créée soit :

- Le comité de pré sélection en Mai 2016 : il rassemble le responsable et les chefs de départements du Pôle 3 E de la DIECCTE, le Service FSE de la DIECCTE, un représentant de l'Autorité de Gestion, un représentant de la CTM et des autres services concernés par l'appel à projet. Il s'assure que les processus de vérification de la complétude du dossier et le respect de la réglementation ont été mis en œuvre et donne un avis d'opportunité sur les projets en fonction des critères validés par le comité de suivi interfonds.
- Le comité de programmation en Octobre 2016 : Il est présidé par le préfet, ou son représentant et comprend des membres du conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique, le sous-préfet chargé de la cohésion sociale, et des membres des services déconcentrés tels la DIECCTE, le Rectorat, la DRFIP, LA DRJSCS, et Pôle Emploi. D'autres structures qualifiées peuvent être associées. Il se réunit mensuellement autant que de besoin. Ce comité a pour fonction de décider de la programmation des projets qui lui sont soumis.

Le Comité de programmation procède également à la sélection des organismes intermédiaires. Conformément à la volonté de l'instruction de la DGEFP de Juin 2013 de limiter le nombre d'organisme intermédiaire, un seul OI a été sélectionné pour la période 2014-2017. Il s'agit de la Collectivité Territoriale de Martinique (ex Conseil Général).

Au niveau du partenariat de la subvention globale, les PLIE sont pleinement associés à travers des conventions cadres pour la mise en œuvre coordonnée du FSE inclusion conformément à l'accord cadre ADF (Assemblée des Départements de France) –AVE (Alliance Villes Emploi) et DGEFP.

Le Comité de suivi interfonds (CSI) est coprésidé par le Préfet de région et le Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il est aussi composé des représentants de la Commission européenne, des autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes, des

partenaires économiques et sociaux et des organismes représentant la société civile. Son secrétariat est tenu par la Collectivité Territoriale de Martinique. Il s'est réuni en séance plénière en Novembre 2016. Des réunions techniques ont eu lieu avec la commission européenne en Juin 2016.

Ce comité veille sur l'exécution du programme et les progrès accomplis. L'avis de tous les partenaires composant ce comité est recueilli pendant les débats.

Les partenaires sont également consultés sur le contenu du rapport annuel de mise en œuvre et devront participer à l'évaluation des résultats des programmes.

## **12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Le plan d'évaluation interfonds a été présenté et validé lors du Comité de Suivi Interfonds de Novembre 2015. Initialement, il devait être mis en œuvre par le GIP Martinique Europe Performance pour les deux programmes PO FEDER/FSE de la Collectivité Régionale et PO FSE de l'Etat.

Afin de tenir compte de la révision du mode de gestion des fonds européens souhaitée par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), à partir du 1er Janvier 2016, une révision du plan d'évaluation a été présentée au CSI de Novembre 2016. L'animation et la coordination du plan d'évaluation interfonds sont assurées par la Collectivité Territoriale de Martinique.

Compte tenu du démarrage tardif et du niveau de la programmation, aucune évaluation n'a été mise en œuvre au titre du PO FSE Etat.

Cependant, conformément au plan d'évaluation, le Comité Régional de Performance Inter-fonds (CREPI) a été mis en place. Il se réunit au minimum une fois par an, en particulier en amont de la tenue des Comités de Suivi Interfonds (CSI). Il a notamment pour mission de préparer les éléments d'évaluation pour le compte du CSI et d'animer le plan d'évaluation afin de répondre aux enjeux définis par le règlement cadre 1303/2013.

Le premier Comité Régional Evaluation Performance Interfonds s'est tenu le vendredi 4 novembre 2016 avec pour objectif de faire le point sur :

- Mise à jour du Plan d'évaluation suite aux changements de gouvernance intervenus en 2016 ;
- Mise en place des travaux de sécurisation des données ;
- Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2015 et 2016 : bilan des travaux 2016 et calendrier de travail pour 2017 ;
- Réflexion autour de la sensibilisation à l'évaluation et à la performance des différents services et de la collaboration continue à mettre en place avec eux ;
- Organisation du CREPI pour 2017 : thématiques, membres à solliciter, tâches et objectifs, fréquence ;
- Révision du plan d'évaluation.

Lors de cette réunion il a été acté que certaines actions énoncées et planifiées dans le descriptif du plan d'évaluation en 2016 étaient à replanifier à horizon 2017, la modification du plan d'évaluation sera présentée lors du prochain CREPI et au CSI 2017.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation des données ont conduit à l'élaboration d'un guide qui définit les indicateurs propres au PO FSE Etat et qui assure la traçabilité du

recueil des données liés à chaque indicateur. Ces travaux seront affinés en 2017 suite aux évolutions de l'outil « Ma démarche FSE » sur le recueil des données liées aux indicateurs spécifiques. Ce guide sera mis à disposition des porteurs de projets sur les sites internet en 2017.

De même, l'évolution des progrès du cadre de performance est examinée en comité de programmation du PO FSE ETAT et les actions à mener pour améliorer la performance sont actées dans ce cadre également.

## **12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

La stratégie de communication interfonds a été validée en novembre 2016. L'animation et la coordination de cette stratégie sont assurées par la Collectivité Territoriale de Martinique.

L'année 2016 a été consacrée principalement au lancement de la mise en œuvre du programme opérationnel notamment par les actions de communication suivantes :

### **• Communication envers le grand public**

Par voie de communiqués et via le site internet de la DIECCTE, la population est informée desancements des appels à projet et des nouvelles procédures de gestion des dossiers du PO FSE Etat.

Afin de rendre plus visible et plus efficiente la communication envers les services, partenaires, bénéficiaires et porteurs de projets, toutes les informations relatives au PO FSE Etat seront diffusées également sur le nouveau site en développement « L'Europe s'engage » qui sera opérationnel en 2017.

### **• Appui aux porteurs de projets**

Outre les rencontres en bilatéral avec les porteurs de projet soit en présentiel, soit par téléphone, des réunions collectives ont été mises en œuvre en 2016.

A l'occasion de la journée de l'Europe, une cinquantaine de porteurs de projet, têtes de réseau, acteurs publics et relais d'information ont participé à une après-midi de présentation et d'échanges sur le programme opérationnel FSE ETAT 2014-2020. L'objectif était de favoriser et faciliter la mobilisation de ce levier stratégique et financier au service de l'inclusion, de l'insertion, de l'emploi, du développement des ressources économiques et humaines de la Martinique en présentant :

- le contenu des axes du programme,
- la nouvelle logique d'intervention par rapport à la précédente programmation,
- les éléments pratiques de mobilisation de l'outil FSE : MDFSE, coûts simplifiés, indicateurs de performance, suivi des participants, modalités de paiement, processus de décision.

De même, en coordination avec la Collectivité Territoriale de Martinique gestionnaire du FSE-Inclusion, une rencontre a été réalisée avec plus d'une vingtaine de porteurs de

projets qui avaient débuté une saisie de demande de subvention dans l'outil « Ma démarche FSE » afin de leur apporter des éclairages complémentaires sur l'outil, la nouvelle architecture et les règles de gestion et recueillir leurs éventuelles difficultés.

Par ailleurs, la CTM a organisé un séminaire de présentation du PO FSE Etat et particulièrement du FSE Inclusion. Ce séminaire a été suivi d'une formation à l'outil MDFSE pour 35 participants issus de l'Insertion par l'Activité Economique.

- **Accompagnement des partenaires**

Des rencontres bilatérales ont eu lieu également avec les partenaires institutionnels, les services métiers de la DIECCTE pour communiquer sur les axes de mobilisation du FSE et sur les nouvelles procédures de gestion du PO FSE Etat.

Des rencontres thématiques sont envisagées en 2017

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

L'appel à candidatures au titre de la priorité 9.6 pour la mise en œuvre du DLAL devrait être lancé en 2017 pour permettre la sélection des stratégies inhérentes.

De plus, certains chantiers d'insertion au titre de la priorité 9.1 ont été mis en place sur certaines parties du territoire dites "à enjeux" économiques, sociaux ou environnementaux avec pour principal objectif de proposer des parcours intégrés vers l'emploi aux personnes les plus défavorisées. Au 31/12/2016, plus de la moitié des participants accompagnés proviennent de ces territoires.

Au titre de la priorité 9.4, un projet visant le développement de la silver économie est en instruction et permettra d'accompagner 116 participants. Ce projet vise principalement le territoire NORD plus dépourvu en services sociaux et de santé que les autres territoires.

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

Sans objet

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

Sans objet.

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### **14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

##### En ce qui concerne la DIECCTE :

Le démarrage tardif de la programmation en 2016 n'a pas permis la mise en place de grilles spécifiques permettant d'évaluer le caractère innovant des opérations.

Cette prise en compte est par ailleurs freinée par une certaine incompréhension des gestionnaires de politiques publiques et du partenariat régional qui ont tendance à reconduire les mêmes actions annuellement.

En 2017, des critères seront définis pour permettre d'identifier la contribution d'un projet à l'innovation sociale et un appel à projet sera lancé pour la sélection de projets innovants notamment sur l'axe 1 du programme.

##### En ce qui concerne la subvention globale de la CTM :

Au 31/12/2016, 2 opérations porteuses d'innovation sociale ont été financées, il s'agit de :

- l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) « Chemin de métamorphose » : opération d'insertion par l'activité culturelle et artistique pour le développement des métiers de la musique, des arts plastiques, du son/lumière et de l'audiovisuel ;
- l'ACI porté par le Parc Naturel Régional visant la création et la réhabilitation des cacaoyères à la Martinique.

Ces 2 ACI sortent du champ classique des actions proposées par les SIAE et sont porteuses à terme d'innovation pour la Martinique car certains besoins liés à l'expression culturelle et artistique et à la préservation du patrimoine agricole pour des participants éloignés de l'emploi, n'étaient pas satisfaits dans les domaines précités.

#### **14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

La programmation est trop récente pour permettre de mesurer les progrès accomplis.

Cependant, les 14 opérations programmées depuis le début visent tous à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou les groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale à travers notamment les actions :

- De réinsertion sociale et professionnelle du RSMA qui touchent un public en grande difficulté d'insertion sans diplôme voire en situation d'illettrisme,
- d'accompagnement intensif vers et dans l'emploi de Pôle Emploi des jeunes

demandeurs d'emploi de longue durée et qui ne parviennent pas à s'insérer en entreprise,

- d'augmentation des compétences de salariés de TPE-PME de bas niveau de qualification, séniors ou en emploi précaire,
- d'accompagnement et de remobilisation de jeunes déscolarisés,
- des ateliers chantiers d'insertion dont l'objectif est de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

Par ailleurs, la mise en œuvre du DLAL portant sur des stratégies infra territoriales et le lancement d'appels à projets ciblés sur les publics les plus menacés de pauvreté (jeunes, femmes, séniors, ...) au cours de l'année 2017, permettront également de répondre aux besoins spécifiques de ces zones géographiques et de ces groupes cibles.

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES  
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyens RAMO 2016	Résumé à l'intention des citoyens	24 juil. 2017		Ares(2017)54433 23	Résumé citoyens RAMO 2016	8 nov. 2017	nguefore
Glossaire RAMO 2016	Résumé à l'intention des citoyens	24 juil. 2017		Ares(2017)54433 23	Glossaire RAMO 2016	8 nov. 2017	nguefore

**Latest validation results**

<b>Severity</b>	<b>Code</b>	<b>Message</b>
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.